



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 20 janvier 2014 à 20 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur et Yves G Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué, tel que prévu à l'article 157 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. PIQM-MADA
3. Période de questions
4. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2. PIQM-MADA

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux, à présenter un projet dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA). De plus, la municipalité de Sainte-Luce s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

3. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

4. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

2014-01-24

2014-01-25



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Paul-Eugène Gagnon, maire

 
Paul-Eugène Gagnon Jean Robidoux
Maire Directeur général et sec.-trésorier